

LISTE V - (CANADA)

Numéro du tarif	Désignation des produits	Taux de base (Taux appliqué)	Taux de consolidation
	Alcool éthylique non dénaturé, dénaturé ou spécialement dénaturé:		
15645-1	Alcool éthylique devant être employé comme spiritueux ou breuvage alcoolique ou à la fabrication de spiritueux ou de breuvages alcooliques le gallon d'esprit-preuve	\$1.00	50 c.
15646-1	Alcool éthylique dénaturé, ou spécialement dénaturé, autre que l'alcool répondant aux prescriptions de la <i>Loi sur l'accise</i> et de ses règlements d'application le gallon d'esprit-preuve	\$1.00	50 c.
15720-1	Amers d'angusture le gallon d'esprit-preuve	\$5.00 (En fr.)	En fr.
	Parfums à l'alcool:		
16001-1	En bouteilles ou flacons ne contenant pas plus de quatre onces chacun	20 p.c.	10 p.c.
16002-1	En bouteilles, flacons ou autres récipients contenant plus de quatre onces chacun	20 p.c.	11.3 p.c.
	Alcools aromatisés, tafia de laurier, eau de Cologne et de lavande, lotions, shampoings, eaux dentifrices, eaux philodermiques et autres préparations de toilette renfermant de l'alcool de toute sorte:		
16101-1	En bouteilles ou flacons ne contenant pas plus de quatre onces chacun	20 p.c. (15 p.c.)	10 p.c.
16102-1	En bouteilles, flacons ou autres récipients contenant plus de quatre onces chacun	25 p.c. (15 p.c.)	13.2 p.c.
16210-1	Vermouth, vins apéritifs et cordiaux, titrant plus de 32 p. 100 d'esprit-preuve, mais au plus 40 p. 100 d'esprit-preuve	50 p.c.	25 p.c.
16215-1	Vins médicinaux ou médicamenteux, n.d., y compris le vin de gingembre, ne titrant pas plus de 40 p. 100 d'esprit-preuve	80 p.c.	25 p.c.